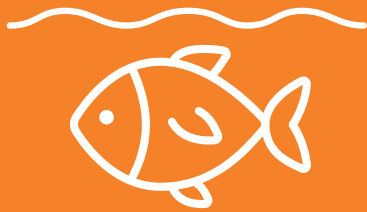


Ministère
de la Sécurité
publique

Centre d'expertise en gestion
des risques d'incidents maritimes

Document d'orientation à l'horizon 2021

Intervenir par une action concertée



Ministère de la Sécurité publique

en collaboration avec :

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Ministère des Transports du Québec

Secrétariat à la Stratégie maritime

Dépôt légal – 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-84710-6 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2019

Tous les droits réservés pour tous pays.
La reproduction et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des Publications
du Québec



Table des matières

Sigles	5
Lexique	6
Avant-propos	7
Contexte de création du centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes (CEGRIM)	8
Mission	12
Vision	12
Principaux enjeux du CEGRIM 13	
Enjeu 1 : Acquisition et transfert des connaissances : des connaissances pertinentes et aisément accessibles	13
Enjeu 2 : Liaisons stratégiques et opérationnelles : une synergie efficace et efficiente	16
Enjeu 3 : Préparation des municipalités locales : des municipalités informées et outillées.....	18
Conclusion	20
Annexes	21
Annexe 1 Schéma organisationnel du CEGRIM	21
Annexe 2 Carte du territoire maritime du québec couvert par les actions du CEGRIM.....	22
Annexe 3 Liste des principaux partenaires du CEGRIM dans la réalisation des actions inscrites dans le présent document d'orientation <i>À l'horizon 2021</i>	23
Annexe 4 Synthèse du document d'orientation <i>À l'horizon 2021</i> du CEGRIM ..	24



Sigles

BST	Bureau de la sécurité des transports du Canada
CEGRIM	Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes
Cedre	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux
CICM	Comité interministériel de coordination maritime
DGSCSI	Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
DR-DGSCSI	Direction régionale de la DGSCSI
IFQM	Institut France-Québec maritime
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OGSL	Observatoire global du Saint-Laurent
OSCQ	Organisation de la sécurité civile du Québec
RAQ	Ressources Aquatiques Québec
RQM	Réseau Québec Maritime
SSM	Secrétariat à la Stratégie maritime
SODES	Société de développement économique du Saint-Laurent
TMQ	Technopole maritime du Québec



Lexique

Ce lexique comporte quelques termes et définitions utiles pour assurer une meilleure compréhension du champ d'application du présent document.

Gestion des risques: Approche adoptée par une collectivité ou une organisation, visant la réduction des risques et misant sur la prise en compte constante et systématique des risques dans ses décisions administratives, dans la gestion de ses ressources ainsi que dans la façon dont elle assume ses responsabilités¹.

Incident maritime: Évènement susceptible d'occasionner des conséquences sur la santé des populations, sur l'intégrité écologique des écosystèmes fluviaux, marins et côtiers ainsi que sur la ressource aquatique constituant un enjeu socio-économique pour plusieurs communautés riveraines.

Matière dangereuse: Toute matière qui, en raison de ses propriétés, présente un danger pour la santé ou l'environnement et qui, au sens de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et des règlements s'y rapportant, est explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante ou lixiviable, ou encore toute matière ou tout objet qui est assimilé à une matière dangereuse².

Territoire maritime: Territoire géographique situé au sud du Québec constitué du Saint-Laurent, c'est-à-dire du fleuve et ses lacs fluviaux (les lacs Saint-Pierre, Saint-Louis et Saint-François), de l'estuaire, de la partie québécoise du golfe, du littoral et des embouchures. Le territoire comprend également le fjord du Saguenay et la baie des Chaleurs³.

¹ Source : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/definitions-acronymes-et-sigles.html

² Source : www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/mat-dangereuse.htm

³ Une carte du territoire maritime se trouve à l'annexe 2.



Avant-propos

Le document d'orientation *À l'horizon 2021* du Centre d'expertise en gestion des risques⁴ d'incidents maritimes (CEGRIM), est un outil axé sur la livraison de résultats concrets. Il précise le rôle primordial du CEGRIM en matière de sécurité civile au Québec.

Ce document présente la mission et la vision du CEGRIM ainsi que les principaux partenaires avec lesquels le Centre pourra progresser. Il explique le contexte de la création du CEGRIM et celui dans lequel il évoluera au cours des prochaines années. Le document comporte trois principaux enjeux formulés en tenant compte des orientations du gouvernement du Québec traduites dans la Stratégie maritime⁵. Chacun de ces enjeux donne lieu à des orientations, des objectifs, des actions et des livrables, lesquels guident les activités du CEGRIM et structurent la reddition de comptes en toute transparence. La période couverte par cet exercice de planification est relativement courte et se termine en mars 2021. Afin de concrétiser les bénéfices du Centre, certaines des actions inscrites au document devront se poursuivre au-delà de cette date, soit dans une seconde phase de réalisation.

Ce premier document d'orientation du CEGRIM est une réalisation collective des divers ministères québécois associés à la gestion des risques d'incidents maritimes. La création d'un centre d'expertise interministériel permet de faire tomber des barrières administratives pour travailler ensemble sur des enjeux actuels et répondre aux préoccupations des communautés riveraines et des exploitants de la ressource halieutique, assurer la pérennité des usages, tout en préservant la qualité des écosystèmes. L'application d'une gestion intégrée des risques nécessite d'impliquer l'ensemble des intervenants déjà actifs dans plusieurs milieux. Dans ce contexte, il peut s'agir autant des experts scientifiques que des groupes environnementaux qui possèdent des connaissances précieuses des milieux naturels et des communautés dont ils font partie.

Les actions de ce document ont été planifiées sur deux ans de façon à se concentrer sur l'implantation du CEGRIM. Cela permet de bien ancrer la réalisation des activités en évoluant vers l'amélioration de la gestion des risques liés au transport maritime, en particulier sur le Saint-Laurent, dans les domaines de la prévention, de la préparation, de l'intervention et du rétablissement. La création du CEGRIM, inscrite au plan d'action 2015-2020 de la Stratégie maritime, vise à protéger le territoire maritime et ses écosystèmes en améliorant la gestion des risques liés au transport maritime (section 5, axe 2). Le CEGRIM répond également au Plan stratégique 2017-2021 du ministère de la Sécurité publique⁶ par l'importance qu'il accorde à la prévention, à la performance et à la collaboration.

⁴ Voir lexique, Gestion des risques

⁵ Pour consulter la Stratégie maritime À l'horizon 2030 : strategiemaritime.gouv.qc.ca/

⁶ Pour consulter le Plan stratégique 2017-2021 du ministère de la Sécurité publique : www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/mission-et-ministre/orientations-et-politiques/plan-strategique-2017-2021.html



Contexte de création du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes


Depuis les Grands Lacs jusqu'aux détroits de Cabot et de Belle Isle, en passant par le fjord du Saguenay et la baie des Chaleurs, les milieux fluviaux et maritimes occupent une place importante dans la société québécoise. Le système hydrographique du Saint-Laurent, avec une superficie de 1,6 million de km², y compris les Grands Lacs, occupe la troisième place parmi les plus grands cours d'eau en Amérique du Nord⁷. Au Québec, près de 230 municipalités et 13 communautés autochtones sont installées le long de ses rives. Ainsi, la majorité de la population et un nombre important d'entreprises du Québec s'y trouvent. Le Saint-Laurent possède une valeur inestimable sur les plans patrimonial et écosystémique. En effet, le Saint-Laurent et ses berges accueillent des zones de productivité uniques, parmi les plus riches du monde sur le plan de la biodiversité. De nombreux organismes et micro-organismes aquatiques y vivent ou en dépendent. Le Saint-Laurent est un système remarquable qui nous fournit de précieux services, dont l'approvisionnement en eau potable pour certaines communautés, une voie de transport maritime et une source de nourriture appréciable. On y recense des usages très variés, passant par des activités de loisirs nautiques et touristiques à d'autres de nature économique, dont les pêcheries, la mariculture et la navigation commerciale. Le Saint-Laurent constitue également un milieu vital pour de nombreuses communautés autochtones du Québec pour qui la pêche et la navigation s'inscrivent dans leurs traditions et représentent un moyen de subsistance primordial.

Le transport maritime est un important secteur économique pour le Québec. Le trafic sur le Saint-Laurent est constitué de navires-citernes, de navires de croisière, de porte-conteneurs, de vraquiers, de navires-cargos et de rouliers (navires *roll-on/roll-off*). De 2006 à 2015, le nombre de mouvements de navires enregistré dans le Saint-Laurent et le Saguenay a varié de 7 300 à 8 800 voyages. Le chargement de ces navires a connu une certaine hausse pour la même période. La capacité de transport moyenne des vraquiers est passée d'environ 40 000 tonnes à près de 55 000 tonnes. Pour les navires-citernes, le port en lourd est passé en moyenne de 30 000 en 2006 à 40 000 en 2015⁸. Malgré une augmentation de cette activité commerciale au Canada, des quantités de marchandises transportées et des opérations de transbordement dans les installations portuaires, le nombre d'incidents maritimes diminue. En 2017, 278 accidents maritimes ont été signalés au Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) comparativement à 307 accidents survenus en 2016 et à la moyenne annuelle de 320 accidents sur 10 ans (de 2007 à 2016)⁹.

La sécurité entourant cette industrie est normée et réglementée. Diverses mesures sont en place (pilotages, inspections, remorqueurs, etc.) pour réduire les risques d'un incident maritime et le déversement de matières dangereuses¹⁰ dans le Saint-Laurent. Toutefois, les projets d'investissements dans les infrastructures portuaires,

⁷ Source : planstlaurent.qc.ca/fr/le_saint_laurent.html

⁸ Source : Innnav, Innovation maritime, Système d'information maritime, Bulletin trimestriel, numéro 1, juin 2016.



l'augmentation des quantités et des types de matières dangereuses transportées et l'accroissement anticipé du trafic maritime soulèvent certaines préoccupations de la part de la population. De plus, bien que les statistiques récentes démontrent que la navigation maritime au Canada est sûre et sécuritaire et qu'elle répond aux exigences les plus strictes à l'échelle internationale, les particularités des voies navigables du Saint-Laurent et l'accroissement anticipé du transport maritime des marchandises au cours des prochaines années augmentent les risques d'incidents.

Même si le risque d'un déversement majeur demeure faible, ces incidents pourraient avoir des conséquences désastreuses sur la santé, le bien-être de la population et l'organisation de son territoire. Ils pourraient également nuire à l'intégrité biologique des écosystèmes fluviaux, marins et côtiers, ainsi qu'aux ressources halieutiques qui constituent un enjeu socio-économique pour plusieurs communautés riveraines. Il existe donc un besoin incontournable pour la population et les répondants municipaux concernés d'être mieux informés sur les risques liés au transport maritime des matières dangereuses et d'être préparés adéquatement à toute éventualité.

Afin d'améliorer la gestion du risque de déversements maritimes de matières dangereuses dans le Saint-Laurent, le gouvernement du Québec a créé un centre d'expertise aux Îles-de-la-Madeleine, le CEGRIM, spécialisé dans la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement des urgences environnementales, en tout respect des approches et principes de la sécurité civile au Québec. Le CEGRIM, sous la gouverne du ministère de la Sécurité publique (MSP), a pour mandat général de fournir un soutien-conseil de pointe afin de permettre au gouvernement du Québec et aux municipalités d'assurer la sécurité de la population et des biens ainsi que de préserver l'écosystème fragile du Saint-Laurent en agissant dans les champs de compétence propres au Québec.

⁹ Source : www.bst.gc.ca/fra/stats/marine/2017/sssem-ssmo-2017.html

¹⁰ Voir lexique, Matière dangereuse

En tant qu'équipe interministérielle du gouvernement du Québec dont les membres ont des fonctions complémentaires dans le domaine de la gestion des risques d'incidents maritimes, le CEGRIM vise à développer une gestion intégrée des risques d'incidents maritimes pour les communautés riveraines, l'industrie et les partenaires gouvernementaux concernés au Québec. Pour y parvenir, le Centre travaille à :

- Améliorer l'état de préparation des communautés et de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales à une situation d'urgence maritime liée à un déversement de matières dangereuses ;
- Acquérir les connaissances nécessaires à une gestion des risques d'incidents maritimes en fonction des particularités locales ;
- Implanter les meilleures pratiques selon les approches et les principes en sécurité civile spécifiques au Québec et en complémentarité des actions du gouvernement fédéral ;
- Assurer une veille technologique sur les meilleures pratiques d'intervention en cas de déversement de matières dangereuses, sur les incidents maritimes et les retours d'expérience ;
- Favoriser la concertation des divers intervenants concernés par la gestion des risques d'un incident maritime au Québec.


Concrètement, en plus du MSP, le CEGRIM compte sur la collaboration de six autres ministères, soit :

- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ;
- le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) ;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ;
- le ministère des Transports du Québec (MTQ).

La structure organisationnelle du CEGRIM comprend une équipe de gestion administrative composée d'employés du MSP et deux équipes interministérielles dont l'une est constituée de conseillers aux urgences maritimes et l'autre de scientifiques orientés vers l'acquisition des connaissances écosystémiques¹¹. Le Comité interministériel de coordination maritime (CICM) réunissant des sous-ministres adjoints et associés des ministères cités précédemment guide le travail du CEGRIM. Ce comité coordonne l'établissement des grandes orientations ainsi que la priorisation et le suivi des différents projets réalisés par le CEGRIM. Finalement, la création du CEGRIM est soutenue par le Secrétariat à la Stratégie maritime (SSM) et inscrite à son plan d'action 2015-2020.

Mentionnons que les effectifs au sein du CEGRIM continueront d'exercer leurs mandats dans leur domaine de compétence, conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui leur sont conférés en vertu des lois et des règlements de leur ministère respectif, mais en suivant les mandats et les orientations du CEGRIM. Le fait de regrouper les

¹¹ Voir le schéma organisationnel à l'annexe 1.



différents ministères ayant des mandats complémentaires dans le domaine de la gestion des risques d'incidents maritimes favorise la concertation et une gestion intégrée des risques. Ce regroupement respecte également l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ). En effet, l'OSCQ coordonne la réponse gouvernementale avec la mise en œuvre des missions du Plan national de la sécurité civile qui assure le soutien aux régions touchées par un sinistre.

Le territoire maritime couvert par le CEGRIM¹² est en lien direct avec les zones importantes de trafic maritime de type commercial près des rives du Québec. Toutefois, l'expertise du CEGRIM pourra être mise à profit dans le cas d'un incident maritime survenant en dehors de ce territoire, par exemple dans le nord du Québec, si requis. Le terme « incident maritime » utilisé dans ce document fait référence à des incidents impliquant le déversement de matières dangereuses à partir de navires. Les incidents impliquant l'évacuation de passagers d'un navire de croisière ou d'un traversier sont inclus dans cette définition. À noter que les intervenants assurant la gestion de risque de déversements de matières dangereuses en milieux aquatiques, et provenant d'autres sources (pipelines, chemins de fer, etc.) pourront également bénéficier de l'expertise de l'équipe du CEGRIM, en cas de besoin. Enfin, les actions du CEGRIM pourront se dérouler dans les systèmes d'eau douce ou d'eau salée et se feront dans le respect des compétences en vigueur des différents paliers de gouvernement.

Le présent document d'orientation est le fruit d'un travail concerté et collaboratif des ministères constituant le CEGRIM et se veut évolutif. Le document, établi sur deux ans, permet d'ancrer la mise en œuvre de la décision du gouvernement du Québec de créer cette organisation. Cette première phase vise à consolider les bases du Centre. À noter que les activités administratives requises lors de la mise en place d'une nouvelle équipe, telles que les embauches, l'acquisition de matériel informatique et bureautique, la production des plans de communication et de formation, ne sont pas décrites dans le présent document. Ce choix permet de mettre davantage l'accent sur les actions conduisant à des retombées concrètes pour le gouvernement du Québec et les communautés riveraines.

¹² Voir le territoire maritime au lexique et à l'annexe 2.



Mission

Assurer un rôle d'expert-conseil dans la gestion des risques liés aux incidents maritimes au Québec, en se dotant des meilleures pratiques avec les partenaires.

Le Centre se spécialise dans un rôle d'expert-conseil pour le gouvernement du Québec et les autorités municipales dans le domaine de la prévention, de la préparation, de l'intervention et du rétablissement en cas d'incident maritime. Il vise à diminuer la vulnérabilité des communautés riveraines et de l'environnement à un incident maritime par l'utilisation des meilleures pratiques fondées sur la recherche et la connaissance des écosystèmes fluviaux et marins, en collaboration avec les intervenants concernés sur le territoire maritime au Québec.

Vision

Un centre de convergence d'acquisition et de partage de connaissances, de coordination et de concertation des intervenants sur l'ensemble du territoire maritime¹³ du Québec.

Par l'intermédiaire du CEGRIM, le gouvernement du Québec souhaite être un leader en matière de partage et d'intégration des connaissances ainsi que de coordination et de concertation de l'expertise dans le domaine de la gestion des risques d'incidents maritimes auprès des acteurs gouvernementaux, municipaux et industriels ainsi que des milieux de la recherche. Cette vision guidera les ministères visés afin que le CEGRIM contribue, par ses partenariats régionaux, nationaux et internationaux, à améliorer la gestion des risques liés à un déversement de matières dangereuses sur le territoire maritime du Québec.

¹³ Voir lexique, Territoire maritime



Principaux enjeux du CEGRIM

Enjeu 1

Acquisition et transfert des connaissances

Enjeu 2

Liaisons stratégiques et opérationnelles

Enjeu 3

Préparation des municipalités locales

Enjeu 1

Acquisition et transfert des connaissances : des connaissances pertinentes et aisément accessibles

Le développement de l'expertise est en lien direct avec l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces connaissances, provenant de différents secteurs, visent autant à caractériser les écosystèmes fluviaux, marins et côtiers qu'à documenter les particularités des communautés riveraines sur le plan des activités économiques et de certaines préoccupations sociales. Il peut s'agir également de mieux connaître les diverses matières dangereuses (nature et propriétés) circulant dans les navires, leurs impacts éventuels sur les écosystèmes et les habitats fluviaux, marins et côtiers advenant un déversement et les meilleures façons de s'y préparer. Ces connaissances permettront de soutenir adéquatement la préparation des communautés riveraines pour les aider à faire face à un éventuel incident maritime et à identifier des approches de gestion qui répondront le mieux aux différentes particularités locales.

L'acquisition des connaissances en lien avec les incidents maritimes et les déversements de matières dangereuses doit passer par une démarche structurée et intersectorielle. Tout d'abord, les multiples travaux dans ce domaine aux échelles provinciale, nationale et internationale seront répertoriés et intégrés. Des bilans de connaissances sur des thèmes ciblés de façon concertée seront réalisés. Ces portraits serviront, entre autres, d'appui dans l'identification de priorités de recherche. En complément, les initiatives de recherche en cours doivent être répertoriées et suivies afin d'être éventuellement mises à contribution. Il en va de même avec les diverses bases de données sur le territoire du Québec et de l'est du Canada. À cette fin, les données rendues accessibles, entre autres par l'Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL), seront mises à profit. Les divers réseaux de chercheurs collégiaux (Réseau Synchronex) et universitaires du Québec (Réseau Québec maritime (RQM), Chapitre Saint-Laurent, Québec Océan, Ressources Aquatiques Québec (RAQ), etc.) contribueront à la recherche d'information, à l'identification des enjeux particuliers et lors d'exercices de priorisation. La liste des partenaires potentiels du CEGRIM pour le soutenir dans la réalisation de cet enjeu est présentée à l'annexe 3.

Le CEGRIM sera également appelé à participer au développement des connaissances propres au secteur maritime du Québec en collaboration avec les intervenants concernés. Ces travaux pourront porter sur les impacts des déversements sur l'environnement, les milieux aquatiques, la faune, les communautés riveraines, l'industrie de la pêche et de l'aquaculture commerciales et les divers autres usages. La contribution du CEGRIM dans cette action pourra également se traduire par un soutien

technique à la réalisation de l'activité. D'ailleurs, l'accompagnement d'étudiants de deuxième et troisième cycle sera encouragé afin de maintenir des liens étroits avec les universités et les centres de recherche, et favoriser le développement de nouvelles connaissances ainsi que de la relève.

Pour contribuer à l'enjeu 1, l'équipe d'expertise à l'acquisition des connaissances écosystémiques du CEGRIM, pilotée conjointement par le MFFP et le MELCC (annexe 2), démarrera la première phase d'un projet visant à développer et à suivre des indicateurs de l'état des écosystèmes fluviaux, côtiers et marins ainsi que leurs composantes biologiques afin d'identifier les écosystèmes et les habitats plus sensibles, d'orienter les plans d'intervention et de contribuer à établir des cibles de protection, de restauration ou de compensation en cas d'incidents maritimes. Cette première phase permettra ainsi de préciser le portrait des connaissances existantes et disponibles, en plus d'identifier les partenariats existants ou ceux à développer avec les instances qui pourraient contribuer à ce portrait (p. ex. universités, centres de recherche, ministères et organisations provinciaux et fédéraux). Le diagnostic qui suivra permettra d'identifier les besoins, d'éviter le chevauchement des efforts et d'orienter la planification des efforts d'acquisition des connaissances écosystémiques à déployer dans une phase ultérieure. Pour ce faire, l'équipe déposera une programmation identifiant les méthodologies pour caractériser les écosystèmes fluviaux, côtiers et marins, afin d'obtenir une connaissance uniforme de base des écosystèmes et des ressources fauniques et halieutiques. La programmation s'appuiera sur des outils géomatiques, des travaux d'interprétation ainsi que des stratégies d'inventaires et d'échantillonnages normés afin de bonifier la cartographie des écosystèmes, et des données fauniques et halieutiques.

Orientation 1.1.

Mettre à profit les connaissances pluridisciplinaires existantes

Objectif	Action	Livrable
1.1.1. Faire le bilan des connaissances et des données existantes	1. Dresser un portrait des connaissances et des données disponibles	Portrait des connaissances écosystémiques Portrait des connaissances socio-économiques
	2. Identifier les priorités en acquisition des connaissances	Document de priorisation des besoins en acquisition des connaissances en soutien à la gestion des risques

Orientation 1.2.

Participer au développement de nouvelles connaissances

Objectif	Action	Livrable
1.2.1. Contribuer à la réalisation d'activités associées à l'acquisition de nouvelles connaissances	3. Produire une planification des activités d'acquisition des connaissances	Document de planification de projets à proposer à des partenaires
	4. Réaliser des projets de recherche répondant aux priorités ou collaborer à ceux-ci	Bilan des activités d'acquisition des connaissances réalisées et appuyées
1.2.2. Soutenir la formation de la relève en gestion des risques d'incidents maritimes	5. Procéder à la supervision d'étudiants et de stagiaires	Étudiants et stagiaires formés

Le CEGRIM intégrera et valorisera les connaissances et les données pluridisciplinaires pour appuyer la prise de décision en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement. Le transfert des connaissances sera facilité par le modèle d'organisation du Centre qui rassemble les experts de l'ensemble des ministères et organismes interpellés dans la démarche. Le CEGRIM veillera à ce que l'expertise accompagne les informations partagées afin que leur utilisation et leur interprétation soient faites de façon adéquate et traduisent un transfert de connaissances.

Pour assurer un lien étroit entre les savoirs et les usages, divers outils de partage d'information seront mis en place. Ces outils peuvent, par exemple, se traduire par l'organisation de webinaires (ou autre média à distance) permettant de transmettre les résultats des initiatives publiques, des projets de recherche, les savoir-faire d'ailleurs, etc.

Orientation 1.3.

Assurer le transfert des connaissances

Objectif	Action	Livrable
1.3.1. Rendre les connaissances disponibles et utilisables dans une perspective d'aide à la gestion des risques d'incidents maritimes	6. Partager les données pertinentes avec les principaux partenaires ¹⁶	Liste de connaissances partagées
	7. Identifier et mettre en place des outils de communication pour favoriser le partage d'information	Liste des outils utilisés, mis en place ou à développer

Enjeu 2

Liaisons stratégiques et opérationnelles : une synergie efficace et efficiente

Pour le soutenir et augmenter son savoir-faire dans la réalisation de son mandat, le CEGRIM doit pouvoir compter sur des liaisons stratégiques solides avec des organisations provinciales, nationales et internationales.

À cet effet, le CEGRIM veillera particulièrement au maintien des liens opérationnels avec les ministères fédéraux ayant des mandats dans le domaine maritime afin de poursuivre les travaux d'arrimage des plans de mesures d'urgence déjà entamés dans le passé. Parmi ces ministères, mentionnons Pêches et Océans Canada, dont relève la Garde côtière canadienne, ainsi que Transports Canada et Environnement et Changement climatique Canada. L'atteinte de cet objectif passera, entre autres, par une participation de l'équipe du Centre à l'élaboration de cadres de collaboration, en adéquation avec la Politique québécoise de sécurité civile¹⁴. Cette action permettra de bien cerner les rôles et responsabilités des intervenants gouvernementaux (Canada et Québec) directement impliqués lors d'un incident maritime pour ensuite assurer une fonction de transfert aux divers autres intervenants. Des outils de vulgarisation seront ensuite développés à cette fin.

Le CEGRIM souhaite également collaborer avec Services aux Autochtones Canada, dans leurs processus d'information des communautés autochtones riveraines sur les modes de gestion en cas d'un éventuel incident maritime et qui aurait des conséquences sur leurs territoires. Également, la structure interministérielle du CEGRIM et les liaisons privilégiées avec les ministères fédéraux clés permettront à l'équipe du Centre de contribuer à l'organisation d'exercices de table en préparation à un éventuel déversement de matières dangereuses et impliquant les intervenants du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec.

Orientation 2.1.

Assurer des liens avec le gouvernement fédéral pour l'arrimage des plans de mesures d'urgences maritimes

Objectif	Action	Livrable
2.1.1. Cerner les rôles et les responsabilités des intervenants gouvernementaux (Canada et Québec)	8. Participer à la production de cadres de collaboration liés à l'urgence maritime en fonction du système de sécurité civile du Québec	Production d'une nouvelle version du cadre de collaboration pour la gestion des incidents maritimes
	9. Informer les principaux intervenants des cadres de collaboration établis	Documents de vulgarisation du cadre (brochures, schémas simplifiés)
	10. Organiser des exercices de différentes envergures impliquant les acteurs gouvernementaux (Canada et Québec)	Exercices de table impliquant les principaux intervenants

¹⁴ Voir politique : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/publications-et-statistiques/politique-qc-2014-2024.html

Ainsi, le Centre développera des liens intersectoriels privilégiés avec des partenaires d'horizons variés du milieu maritime tels que l'Institut France-Québec maritime (IFQM), la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES), l'organisation canadienne Clear Seas, l'organisme à but non lucratif Technopole maritime du Québec (TMQ) et le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre)¹⁵ en France.

Orientation 2.2.

Développer des collaborations et des liens stratégiques avec les experts du transport maritime

Objectif	Action	Livrable
2.2.1. Se doter d'un réseau d'experts privilégiés dans le domaine maritime	11. Identifier les experts et les réseaux existants dans le domaine	Liste d'experts et de réseaux existants
	12. Établir des bases de collaboration avec des organisations du domaine	Liste des organisations dont le CEGRIM est membre ou partenaire

¹⁵ Voir la liste des principaux partenaires du CEGRIM dans la réalisation de ce document d'orientation *À l'horizon 2021* à l'annexe 3.

Enjeu 3

Préparation des communautés riveraines : des municipalités informées et outillées

En conformité avec le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* (RLRQ, chapitre S-2.3)¹⁶, découlant de la *Loi sur la sécurité civile*, les municipalités locales devront se doter d'un plan de sécurité civile dans un délai de 18 mois suivant sa mise en vigueur en novembre 2019. Ce sont les directions régionales de la Direction générale de la sécurité civile et des incendies (DGSCSI) du MSP (DR-DGSCSI) qui accompagnent les municipalités afin de faire en sorte qu'elles soient bien guidées en matière de sécurité civile et prêtes à l'éventualité d'un sinistre.

Dans ce contexte, un travail d'information auprès des autorités municipales, des entreprises et des autres intervenants gouvernementaux, dont les DR-DGSCSI, sera réalisé par le CEGRIM afin qu'ils aient une bonne connaissance des risques d'incidents liés au transport maritime, des modes de gestion établis et des outils d'accompagnement disponibles, en particulier sur le déversement de matières dangereuses. Du même coup, les besoins énoncés par ces principaux intervenants seront recensés et une fiche d'information complémentaire sera élaborée pour soutenir les municipalités dans le développement d'un plan particulier d'intervention pour l'aléa maritime. Ces actions contribueront à déterminer certains besoins, autant en matière d'acquisition des connaissances que d'identification des risques spécifiques des milieux côtiers.

Une attention spéciale sera portée à la sensibilisation des autorités municipales locales et régionales, ainsi qu'auprès des associations municipales, aux aspects reliés aux risques maritimes sur leur territoire, dans le but d'inciter ces dernières à en prendre compte dans la rédaction de leurs plans d'urbanisme et de leurs schémas d'aménagement.

Le CEGRIM veillera également à ce que les plans de mesures d'urgence en matière de gestion des risques d'incidents maritimes soient améliorés de façon continue grâce à des exercices, des sondages ou d'autres outils existants ou à développer.

¹⁶ Voir Règlement : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/lois-et-reglements.html

Orientation 3.1.

Contribuer à améliorer la préparation des municipalités et celle des entreprises à un éventuel incident maritime

Objectif	Action	Livrable
3.1.1. Accroître le degré de préparation des municipalités locales, en concertation avec les DR-DGSCSI	13. Informer les principaux intervenants ¹⁷ sur les modes de gestion et les risques liés au transport maritime de matières dangereuses	Liste des rencontres d'information ainsi que des participants Documents informatifs à distribuer
	14. Recenser les besoins en matière de gestion des risques d'incidents maritimes dans les municipalités et les entreprises	Liste des besoins énoncés, par municipalité côtière
	15. Produire une fiche d'information complémentaire pour le développement d'un plan d'intervention pour l'aléa maritime	Fiche d'information
3.1.2. Améliorer les connaissances des municipalités sur les enjeux liés à l'aménagement du territoire et aux risques maritimes	16. Sensibiliser les organisations municipales à la prise en compte des risques maritimes dans la réalisation de leurs outils d'aménagement du territoire	Liste des municipalités rencontrées et sensibilisées
3.1.3. Augmenter la confiance des principaux intervenants envers les mesures mises en place	17. Contribuer à la préparation des principaux intervenants à l'aide d'outils de formation et d'exercices	Liste des activités de formation et d'exercices, et des participants Documents en lien avec la formation et aux exercices

Finalement, le CEGRIM aura pour rôle de confirmer et de promouvoir les approches et les principes de la sécurité civile du Québec lors de différentes activités publiques. Les collectivités doivent se sentir interpellées afin qu'elles comprennent bien les processus en place en matière de préparation à un incident maritime et participent à leur bonification. L'équipe du CEGRIM devra donc être à l'écoute de leurs préoccupations et disponible pour répondre aux demandes variées provenant de divers intervenants, dans des sujets liés aux quatre dimensions de la sécurité civile.

En ayant une connaissance fine des acteurs présents sur le territoire du Québec ainsi que des enjeux particuliers des communautés riveraines, le CEGRIM assurera

¹⁷ Dans le cas présent, les principaux intervenants sont les autorités municipales riveraines, les entreprises et les acteurs gouvernementaux responsables en sécurité civile au Québec.

un rôle d'expert et de liaison opérationnelle auprès des organisations responsables d'agir en cas d'incident maritime. Le CEGRIM prodiguera donc, selon les besoins évoqués, des conseils aux DR-DGSCSI en fonction des différentes réalités des milieux qu'elles desservent afin d'améliorer la préparation des communautés riveraines et des entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales aux risques liés au transport maritime.

Axe 3.2.

Confirmer les approches et principes en sécurité civile au Québec

Objectif	Action	Livrable
3.2.1. Consolider les acquis	18. Agir en tant qu'expert-conseil selon les approches et les principes en sécurité civile au Québec	Liste des interventions réalisées en soutien aux principaux intervenants

Conclusion

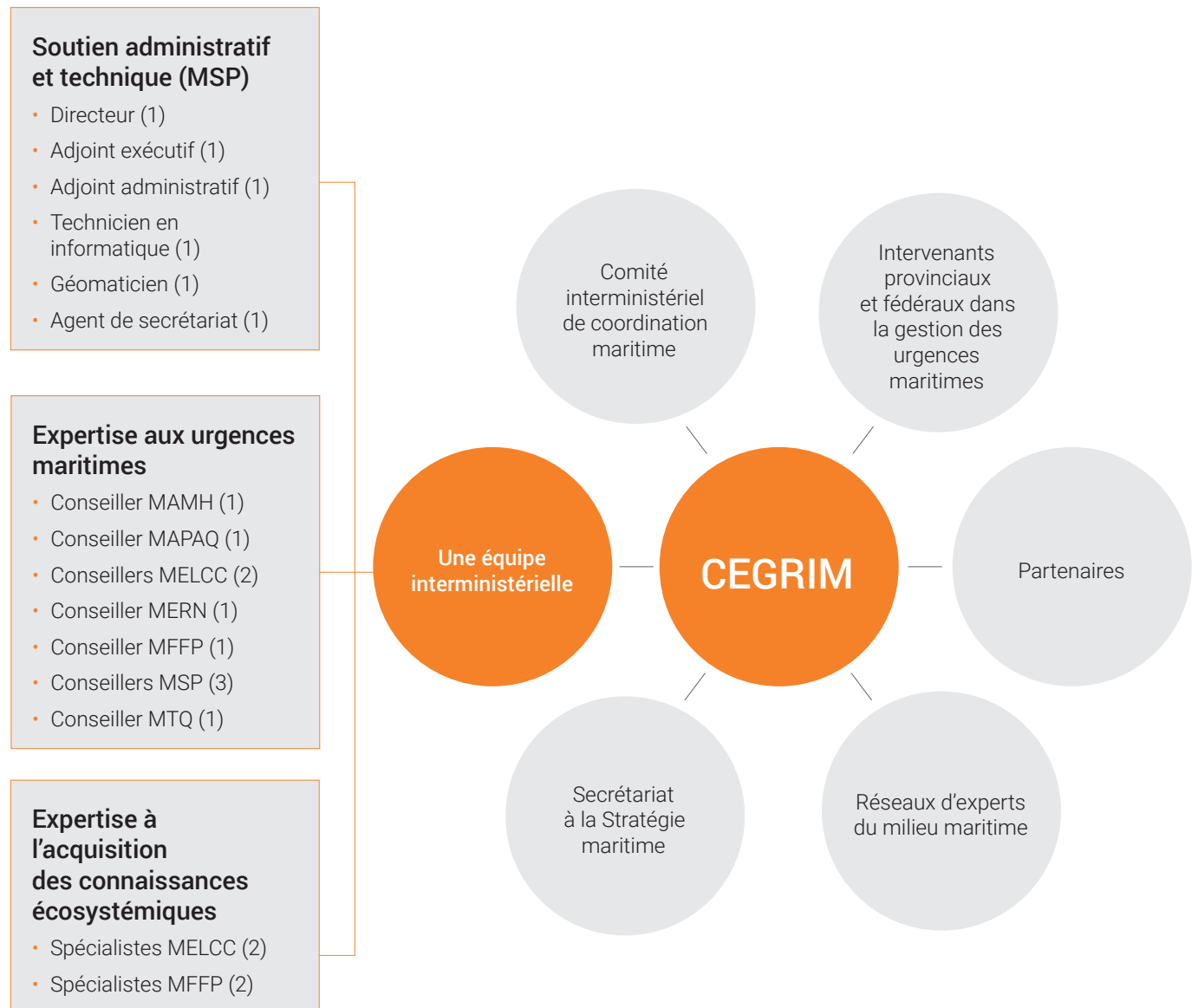
Il est important de mentionner que les activités qu'entend mener le CEGRIM au cours des deux prochaines années, ne remplacent pas celles qui existent. Elles viennent renforcer la convergence des actions de chacune des instances impliquées dans la gestion des risques d'incidents maritimes au Québec. De plus, le rôle du CEGRIM dans le partage des connaissances scientifiques et opérationnelles permettra de fournir aux décideurs publics et aux intervenants du milieu, les outils nécessaires afin de mieux prévenir, planifier, intervenir et atténuer les impacts d'un déversement pouvant affecter le territoire maritime du Québec.

La réalisation d'activités de formation et d'exercices occupe également une place importante dans les activités du CEGRIM. Ces actions permettront de répondre aux préoccupations des citoyens et d'identifier les besoins de renforcement autant en matière de connaissances que de modes de gestion du risque. Une meilleure connaissance des risques et une réponse adéquate des organisations responsables de la sécurité civile doivent être développées en cas d'incidents maritimes impliquant le déversement de matières dangereuses.

Annexe 1

Schéma organisationnel du CEGRIM

Une organisation axée sur le partenariat



Annexe 2

Carte du territoire maritime du Québec couvert par les actions du CEGRIM



Territoires couverts par le CEGRIM

- Communautés riveraines du Saint-Laurent
- Territoire maritime nordique du Québec
- Territoire fluvial et marin du Saint-Laurent
- Bureau central du CEGRIM, Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine

Sources : Ministère des affaires municipales et de l'habitation, 2019
Le portrait général du Québec, MERN, 2001
Production : Direction de la connaissance écologique, mai 2019

**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**



Annexe 3

Liste des principaux partenaires du CEGRIM dans la réalisation des actions inscrites dans le présent document d'orientation *À l'horizon 2021*

Communautés

- Municipalités riveraines locales et régionales
- Communautés autochtones
- Associations municipales

Organisations provinciales (autres que celles déjà associées au CEGRIM)

- Ministère de l'Économie et de l'Innovation
- Ministère de la Santé et des Services sociaux

Organisations fédérales

- Environnement et Changement climatique Canada
- Pêches et Océans Canada
- Santé publique Canada
- Service aux Autochtones Canada
- Transports Canada

Organisations internationales

- Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux
- Organisation maritime internationale

Partenaires et réseaux scientifiques

- Institut France-Québec maritime
- Plan d'action Saint-Laurent
- Québec Océan
- Ressources Aquatiques Québec
- Réseau Québec maritime
- Synchronex

Autres organisations du domaine maritime

- Alliance verte
- Armateurs du Saint-Laurent
- Association des croisières du Saint-Laurent
- Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes
- Clear Seas
- Corporation des pilotes du Saint-Laurent
- Observatoire global du Saint-Laurent
- Société de développement économique du Saint-Laurent
- Société d'intervention maritime Est du Canada
- Stratégie Saint-Laurent et comités ZIP
- Tables de concertation régionales
- Technopole maritime du Québec

Annexe 4

Synthèse du document d'orientation à l'horizon 2021 du CEGRIM

